

INFO

1^E SEMESTRE 2016



SCoT

Pour un SCoT à énergie positive !

L'importante étape du débat sur le *Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)* vient d'être franchie le 10 décembre par le Comité Syndical.



C'est pourquoi le dossier de ce numéro lui est consacré. Ce débat a permis de discuter des enjeux et des grandes orientations à suivre pour faire face aux défis économiques et environnementaux qui se posent à l'échelle des Vosges Centrales. Le fil conducteur du PADD vise à renforcer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses spécificités et ses pôles d'excellence. Dans un souci de cohérence, le principe proposé pour y parvenir est d'encourager la coopération en réseaux à toutes les échelles, notamment avec les territoires voisins.

La réforme institutionnelle en cours fait bouger les contours territoriaux, depuis les communes invitées à fusionner, jusqu'aux anciennes régions fondues dans le nouvel espace ACAL couvrant le Grand Est. Entre les deux, la recombinaison des intercommunalités se dessine désormais plus clairement. Elle va impacter les limites du SCoT par ricochet au premier janvier 2017 et le territoire pourrait s'en trouver agrandi. Pour mieux ouvrir le dialogue avec les intercommunalités voisines qui souhaiteraient rejoindre le SCoT, il est préférable de reporter l'achèvement de la révision au-delà de 2016 afin de partager plus largement la vision de long terme qu'elle impulse. En se donnant ainsi plus de temps, il sera possible d'intégrer pleinement la démarche innovante de « *Territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte* » (TEPCV) dans laquelle le syndicat est aussi engagé avec le soutien de l'Etat et de l'ADEME.

Cela permettra notamment d'approfondir l'ambition de développer les énergies renouvelables et l'économie circulaire qui sont deux domaines prometteurs pour les Vosges Centrales.

En ce début d'année, je vous adresse mes vœux les meilleurs et vous remercie pour votre engagement durable dans la construction du monde de demain.

*Bonne année 2016
à tous.*

Michel HEINRICH
Président du Syndicat Mixte
du SCoT des Vosges Centrales

Les Rendez-vous du SCoT

Bureau : 25 janvier 17h, 4, rue Louis Meyer, GOLBEY

Comité Syndical : 1 février 18h30, Espace Cours, EPINAL

Révision du SCoT :

Groupes de travail thématiques :

- **Pôles structurants : février**

4, rue Louis Meyer, GOLBEY

- **Energie : mars & avril**

4, rue Louis Meyer, GOLBEY

Comité de pilotage Plateforme Mobilité : mai

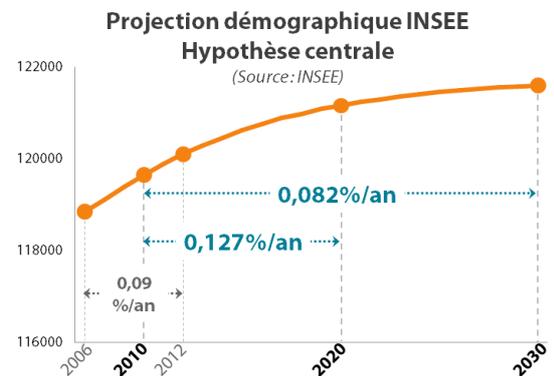
4, rue Louis Meyer, GOLBEY

LE PADD : L'AMBITION DE REFONDER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Fruit des réflexions menées lors d'une vingtaine de réunions de travail et d'un second forum de concertation réunissant les élus et les partenaires du territoire, le *Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)* poursuit l'ambition principale de renforcer l'attractivité des Vosges Centrales, tant sur le plan économique qu'en matière de cadre de vie et d'environnement. Si les grandes métropoles bénéficient de la concentration des dynamiques de développement, les agglomérations de taille moyenne peuvent s'en sortir en misant sur leur capacité à se démarquer et à capter des flux économiques et résidentiels à partir de leurs spécificités. Relever le défi de l'attractivité implique dès lors pour les Vosges Centrales de cibler les domaines sur lesquels le territoire doit viser l'excellence pour faire la différence. Dans le même temps, il faut veiller à corriger les déséquilibres au sein du territoire pour que le développement bénéficie à tous.

Il en résulte des choix fondateurs et complémentaires, donnant au projet son sens, sa valeur et sa singularité:

- Redresser le solde migratoire tout en optant pour une croissance démographique réaliste,
- Valoriser et promouvoir l'ensemble des ressources du territoire et des talents,
- Renforcer la solidarité et les complémentarités notamment aux différentes échelles et entre la ville et la campagne,
- Faire de la transition énergétique un facteur de développement et de solidarité dans l'ensemble des orientations du SCoT.



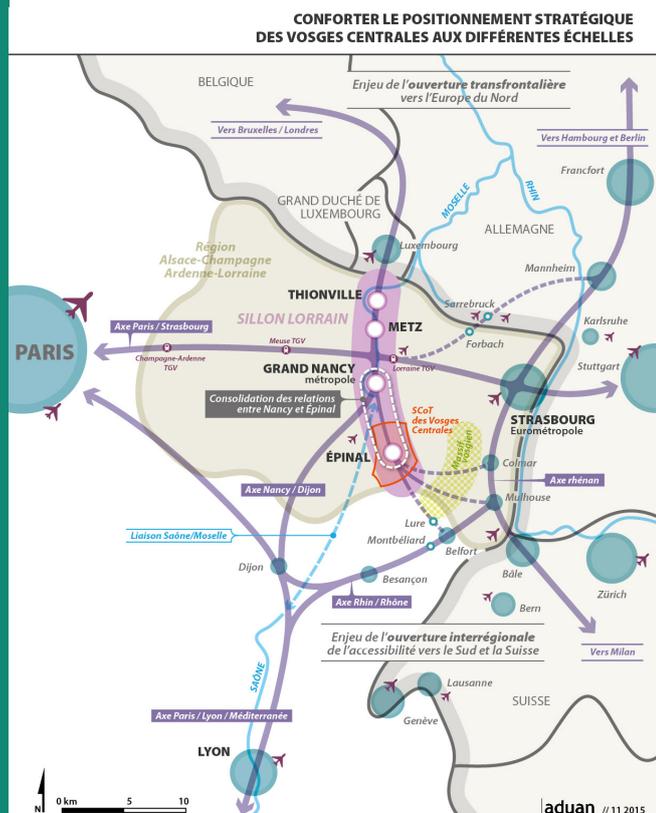
ORIENTATION I : LE RAYONNEMENT ET LE POSITIONNEMENT DES VOSGES CENTRALES

- 1-1 Conforter le positionnement stratégique des Vosges Centrales aux différentes échelles
- 1-2 Amplifier le rayonnement et la notoriété du territoire
- 1-3 Renforcer et affirmer les spécificités économiques du territoire
- 1-4 Faire des Vosges Centrales un territoire d'excellence sur le plan énergétique
- 1-5 Faciliter l'accueil des activités et des entreprises

Faire face aux mutations économiques grâce à la dynamique du Sillon Lorrain

Le rayonnement et l'attractivité du territoire des Vosges Centrales passent par sa capacité à conforter son positionnement dans le Grand Est transfrontalier et à s'inscrire dans les réseaux de coopération transfrontalière tant en matière de culture et de tourisme, qu'en termes de recherche-développement, de transferts technologique et de formation, (notamment dans le cadre des pôles «Image», «Fibres-Energivie» et «Matériaux»).

Il s'agit également pour le SCoT de s'appuyer sur la dynamique du Pôle métropolitain européen du Sillon Lorrain qui réunit 1,4 millions d'habitants avec les villes d'Épinal, Nancy, Metz et Thionville ainsi que leurs intercommunalités. La consolidation des liaisons ferroviaires avec Metz et le Nord de la Lorraine ou l'Allemagne (Mannheim/Francfort) via la gare Lorraine TGV constitue un enjeu essentiel tout comme le débouché Sud vers la Franche Comté.



Les pièces du SCoT à réviser

- Un rapport de présentation complété et mis à jour
- Un Etat Initial de l'Environnement (EIE)
- Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** porteur d'une vision commune actualisée
- Un Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO) en remplacement du Document d'Orientations Générales (DOG)

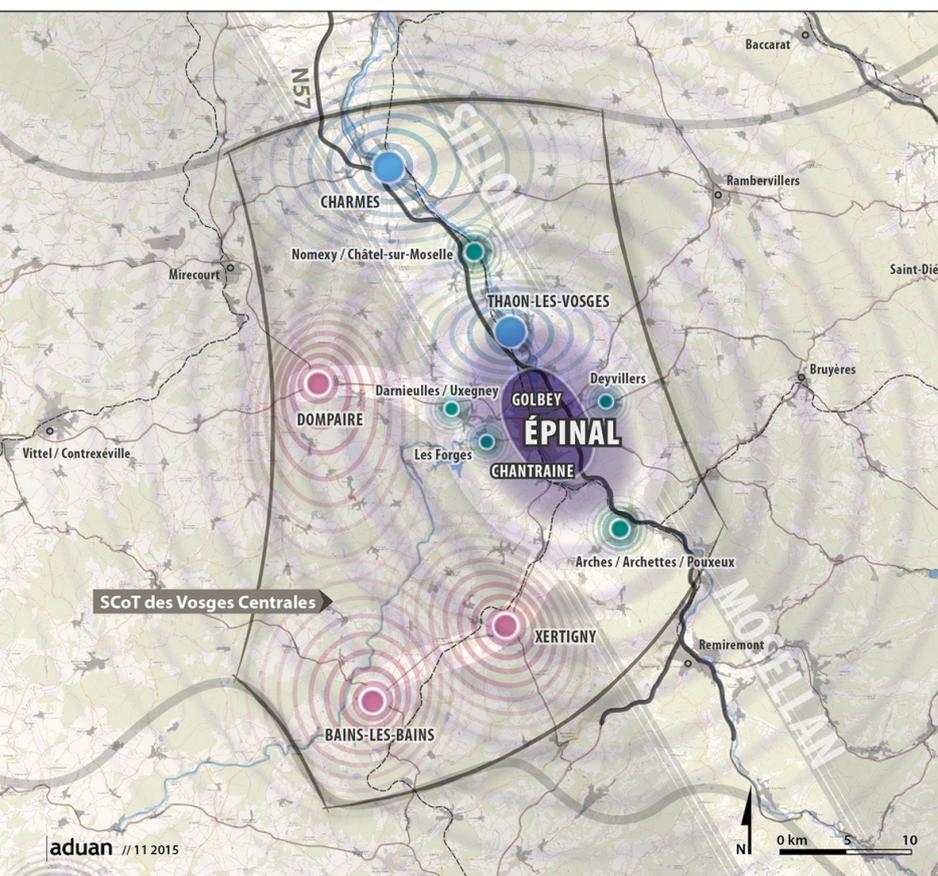
ORIENTATION II : LA SOLIDARITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES DU SCOT

- 2-1 Préserver les grands équilibres spatiaux, entre espaces naturels et urbanisés
- 2-2 Conforter l'armature actuelle, par la polarisation et les mutualisations
- 2-3 Construire et renforcer l'accessibilité physique et numérique du territoire
- 2-4 Optimiser la valorisation des ressources énergétiques territoriales

ORIENTATION III : LA QUALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- 3-1 Reconquérir les friches urbaines et industrielles, et améliorer la qualité urbaine et paysagère du territoire
- 3-2 Réduire la vacance et rééquilibrer le développement résidentiel
- 3-3 Disposer d'un tissu commercial dynamique et équilibré
- 3-4 Préserver les ressources naturelles et prévenir les risques dans l'anticipation du changement climatique
- 3-5 Produire des énergies renouvelables respectueuses du cadre de vie

SCoT des Vosges Centrales CONSOLIDER L'ARMATURE TERRITORIALE



Une armature territoriale resserrée et des réseaux entre villes et campagne

Sans remettre en cause l'offre existante de services et d'équipements ou celle en cours de réalisation, l'objectif est de renforcer l'attractivité du territoire grâce à un réseau de pôles urbains et ruraux structurants, complémentaires et accessibles, qui permette de :

- Conforter les polarités existantes et leur gamme d'équipement et de services,
- Structurer le développement à venir, au bénéfice de l'ensemble des bourgs et villages des Vosges Centrales.

Selon un principe de compatibilité et dans le respect de la libre administration des collectivités, le SCoT doit aussi jouer un rôle d'accélérateur de politiques publiques favorisant une convergence des financements et la mobilisation de fonds pour réaliser des objectifs partagés.

Pour en savoir plus : télécharger le FlashInfo n°9 et le rapport PADD mis en ligne sur www.scot-vosges-centrales.fr.

VERS L'ÉLABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ET D'ORIENTATIONS (DOO)

Le PADD n'est pas achevé. Il va être approfondi notamment en fonction des réflexions des élus lors du débat et de la reprise des réunions de travail et de concertation avec l'ensemble des élus et partenaires. Une priorisation plus fine de ses objectifs et de ses actions va devoir s'engager et se poursuivre notamment dans le cadre du *Document d'orientation et d'objectifs (DOO)*. La dimension environnementale va être développée, notamment pour s'assurer de la compatibilité des projets avec les objectifs de préservation de l'agriculture, de la sylviculture, de la biodiversité et de la qualité des paysages, mais aussi avec la prise en compte des risques naturels et technologiques.

Suivi des doc. d'urbanisme : la fin des Plans d'Occupation des Sols (POS)

Afin de permettre une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales, la loi ALUR prévoit que les *Plans d'Occupation des Sols (POS)* non transformés en *Plan Local d'Urbanisme (PLU)* au 31 décembre 2015 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du *Règlement National d'Urbanisme (RNU)*. Toutefois, les POS engagés dans une procédure de révision en PLU avant le 31 décembre 2015 disposeront de trois ans soit jusqu'au 27 mars 2017 pour terminer leur procédure dans le respect de l'article L 123-1. Après cette date, si le PLU n'est pas approuvé, le POS deviendra caduc et le RNU s'appliquera.

Etat d'avancement des documents d'urbanisme

52 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

- Approuvé (45)
- En élab/révision (6)
- En modification (1)

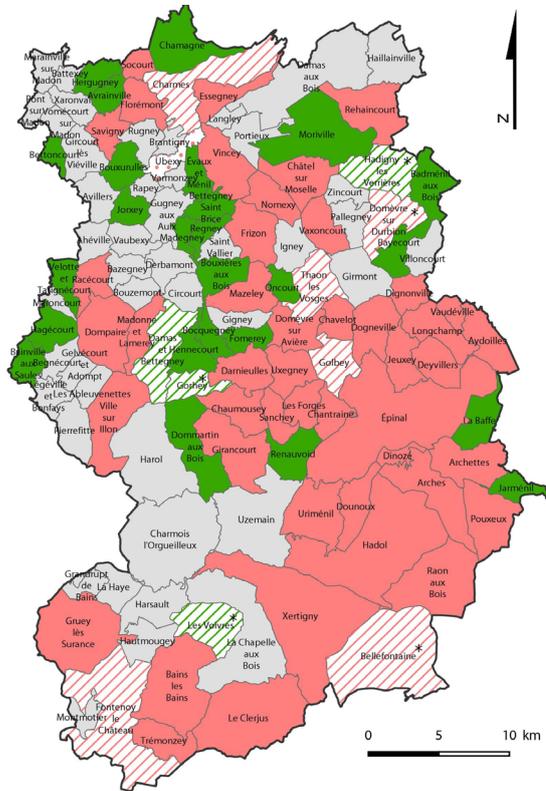
29 Cartes Communales

- Approuvée (25)
- En élab/révision (4)

44 Communes

- sans document d'urbanisme (soumises au Règlement National d'Urbanisme - RNU)

* plus 5 communes au RNU avec un document en cours d'élaboration



Vers un SCoT à Energie Positive

La démarche innovante de SCoT TEPCV « *Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte* » a commencé lors de la réalisation des rapports de diagnostic et de PADD. Toutefois, le lancement rapide de nouvelles études financées par TEPCV va permettre d'approfondir certains domaines. Il est notamment prévu d'engager en 2016 :

- **un schéma structurant de la mobilité et des transports** qui permettra la réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements de personnes, mais aussi aux transports logistiques, tout en prenant en compte l'apport des nouvelles technologies numériques.
- **un schéma de déploiement d'une économie circulaire** qui vise la création de conditions favorables au développement d'une économie reposant sur la valorisation des ressources locales et le recyclage. Il contribuera à préciser les besoins en foncier et en services des entreprises, notamment dans les filières porteuses (*fibres-bois, éco-matériaux, numérique, énergies*).
- **un schéma structurant des énergies renouvelables et de récupération** qui doit apporter un complément d'expertise à l'étude de potentiel réalisée en régie, tout en aidant à préciser la stratégie à court et moyen terme et les moyens de mise en œuvre (*voir Clim'Actu n°9 pour plus de détails*).

En complément, d'autres actions d'animation pourront être poursuivies en 2016, comme un **cycle de formations des élus à la démarche TEPCV** qui permettra d'expliquer le concept et les différentes possibilités d'actions ou encore l'**accueil d'un volontaire en service civique** pour faire vivre la plateforme « *Cœur des Vosges Mobilité* ».

Pour en savoir plus : télécharger la brochure « Pour un SCoT TEPCV : vers une planification de l'autonomie énergétique » mise en ligne sur www.scot-vosges-centrales.fr.

Directeur de publication

Michel HEINRICH
Président du Syndicat

Diffusion

1 500 exemplaires conçus & réalisés en interne.

Illustration

Antonio GACIA, Imagerie d'Epinal

Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

4, rue Louis Meyer 88190 GOLBEY

Tel : 03 29 32 47 96 / Fax : 03 29 35 22 03

syndicat@scot-vosges-centrales.fr / www.scot-vosges-centrales.fr